



Republique Du Niger

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA
FEMME ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANT

DECLARATION DE LA CHEF DE LA DELEGATION DU NIGER,
MADAME OUSMANE ZEINABOU MOULAYE,
A L'OCCASION DE LA 38^{ème} SESSION DU COMITE
SUR L'ELIMINATION DES DISCRIMINATIONS
A L'EGARD DES FEMMES

New York le 29 Mai 2007

**Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité,**

La délégation nigérienne que je dirige est particulièrement honorée d'être pour la première fois devant vous, dans le cadre de l'examen du rapport unique du Niger. En effet, autant nous sommes fiers de pouvoir vous présenter les avancées que nous avons enregistrées dans la prise en compte des questions de genre dans nos politiques nationales, autant nous nous réjouissons de pouvoir commencer une tradition que nous comptons poursuivre à travers la soumission régulière de nos rapports et une participation active aux travaux de la commission de la condition de la femme, à laquelle le Niger est membre depuis la dernière session.

C'est tenant compte de tout cela, Mesdames et Messieurs les membres du comité, que nous avons tenu à ce que ce rapport tienne lieu de rapport initial et de deuxième rapport périodique, conformément à l'article 18 de la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF).

Il s'agit là d'une initiative qui a bénéficié de l'appui toujours renouvelé des plus hautes Autorités nigériennes et notamment de Son Excellence TANDJA Mamadou, Président de la République, chef de l'Etat et de Son Excellence HAMA Amadou, Premier Ministre, chef du Gouvernement, qui ont toujours été sensibles à tout ce qui touche à la condition de la femme. Les avancées enregistrées au Niger dans le cadre de l'amélioration de la condition de la femme, énoncées dans le rapport qui vous est soumis sont aussi l'expression de l'engagement et de la détermination de tous les acteurs du développement à savoir le gouvernement, les ONG et les Partenaires Techniques et Financiers. Cela se traduit par la place de plus en plus importante accordée aux femmes dans l'ordonnancement institutionnel économique et social.

Aujourd'hui, c'est donc uni derrière les plus hautes autorités nigériennes, que le peuple nigérien, par ma voix, salue et félicite les membres de votre comité pour le travail que vous menez. Un travail certainement fastidieux mais combien noble, parce qu'il participe d'une plus grande implication de tous les acteurs de la société dans le développement économique social et culturel de notre pays.

C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit et, conscient de l'ampleur de la tâche abattue par le comité chaque année que le gouvernement du Niger a accepté le 1^{er} mai 2002, l'amendement proposé au paragraphe 1^{er} de l'article 20 de la convention.

C'est dire aussi que le gouvernement nigérien accordera une attention particulière aux observations que le comité voudra bien faire sur ce rapport à l'occasion des échanges que nous aurons au cours de la présente session ; Il y consacrera toute son énergie pour la mise en œuvre des engagements souscrits ; parce qu'il s'agit justement d'améliorer la situation des droits de la femme tels qu'énoncés dans la Convention.

Mesdames et Messieurs les membres du Comité ;

La femme et l'enfant sont les catégories sociales les plus vulnérables de notre société et dont la protection des droits est un souci constant pour les plus hautes autorités nigériennes.

C'est pour améliorer la condition de cette couche vulnérable de la population que le gouvernement, à travers une démarche participative, a adopté la Politique Nationale de la Promotion de la Femme en septembre 1996. Cette Politique Nationale de la Promotion de la Femme est l'expression de la volonté de notre pays de traduire par des actes concrets et cohérents, les engagements pris par l'Etat au niveau national, régional et international sur les questions de la femme et du développement. La Politique Nationale de la Promotion de la Femme est basée sur cinq principes :

- le respect des droits de la femme en tant que citoyenne et partie prenante dans l'œuvre de construction nationale ;
- la non discrimination à l'égard des femmes ;
- l'égalité entre les sexes ;
- l'égalité des chances ;
- la protection de la mère et de l'enfant et la valorisation de leur rôle et statut au sein de la cellule familiale.

Cette Politique qui est d'envergure nationale, a un caractère évolutif et de longue durée. Elle intègre à la fois les aspects social, économique, politique, juridique et culturel, d'où sa multisectorialité.

Elle comporte treize (13) objectifs principaux à savoir :

- faire de la promotion de la femme une réalité ;
- développer et renforcer la documentation sur les femmes ;
- respecter les droits et la citoyenneté dans le cadre de la démocratie ;

- mettre en place un cadre institutionnel adéquat pour la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Promotion de la Femme ;
- améliorer les conditions de participation des femmes aux activités économiques et sociales ;
- améliorer le statut de la femme et de la jeune fille ;
- favoriser l'accès des femmes aux facteurs et moyens de production ;
- organiser les circuits d'écoulement de la production ;
- promouvoir la santé de la mère et de l'enfant ;
- promouvoir l'accès des femmes au crédit ;
- améliorer les conditions d'éducation et de formation ;
- améliorer les conditions de travail et d'emploi des femmes et des filles ;
- éliminer les pratiques fondées sur l'idée d'infériorité de la femme.

Mesdames et Messieurs les membres du Comité;

Depuis la ratification en 1999 de la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes, par mon pays, beaucoup de mesures ont été prises en vue d'accélérer l'amélioration des conditions de vie des femmes et d'assurer la promotion de l'équité et l'égalité des sexes.

C'est ainsi que :

Sur le plan institutionnel : Au regard du poids démographique de la composante féminine (50,14% de la population), le Gouvernement a, pour la première fois prévu dans son dispositif institutionnel, en 1989, le ministère du développement social, de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant. Cette structure avait pour objectif de prendre en compte plus spécifiquement les besoins d'épanouissement de la femme et de l'enfant, deux franges particulièrement vulnérables de la population nigérienne. Ce Ministère a été transformé en 2005 en Ministère de la Promotion de la femme et de la protection de l'enfant.

En plus, des mécanismes ont été mis en place aussi bien au niveau national que local pour renforcer davantage cette volonté politique, à travers notamment l'observatoire national pour la promotion de la femme et les observatoires régionaux et sous régionaux de la promotion de la femme.

Sur le plan politique : Au titre des actions menées pour rehausser le niveau de représentation des femmes aux instances de prise de décision, le Niger, en plus de son adhésion à la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes en 1999, a procédé en l'an 2000 à l'adoption d'une loi instituant un quota qui attribue au moins 10% de sièges dans les fonctions électives et 25% au Gouvernement et dans l'administration de l'Etat en faveur des deux sexes.

L'application de cette loi a permis l'élection en décembre 2004 de 14 femmes au niveau du parlement au lieu d'une seule dans la législature précédente et 671 conseillères municipales en Juillet 2004. On note également, au niveau du Gouvernement, la nomination de 6 femmes ministres, de six (6) femmes Ambassadeurs et d'une femme Consul Général.

En outre deux programmes majeurs ont été élaborés : l'un relatif au statut juridique et l'émergence politique des femmes et l'autre au leadership féminin pour préparer les femmes à tirer les meilleures parties de la décentralisation.

Sur le plan socioéconomique : Selon les statistiques, 63% de la population du Niger vivent en dessous du seuil de pauvreté dont 73% sont des femmes.

Pour palier à cette situation et dans un souci d'améliorer les conditions de vie de la Population, les autorités nigériennes ont élaboré plusieurs projets et programmes dont entre autres :

- le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) adopté en 2002 et dont le processus de révision a démarré en 2006, qui est un cadre de référence pour les actions de lutte contre la pauvreté ;
- le Programme Spécial du Président de la République à travers son volet crédit aux femmes démarré en 2001 et qui a apporté un appui à plus de 12.000 groupements féminins, surtout dans les zones rurales menant des activités génératrices de revenus. A ce jour plus de 2.500.000.000 de Fcfa ont été mis à la disposition de 400.000 femmes.
- le Projet « Augmentation des revenus monétaires des femmes » ainsi que les banques de micro crédit pour les femmes.

Pour renforcer cette initiative de micro crédit, l'Etat a décidé de la création d'une banque spécifique pour accorder des prêts en faveur des femmes dont il participera au capital à hauteur de 30%, afin de les aider à initier et à financer par elles mêmes des activités génératrices de revenus.

Dans le même ordre d'idées, pour l'année 2007, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant envisage la création des centres régionaux multifonctionnels des femmes.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation : le Niger a adopté la loi d'orientation n° 98-012 du 12 juin 1998 consacrant l'accès à l'éducation à tous les enfants sans distinction de sexe. Il a également adopté un plan décennal de développement de l'éducation sur la scolarisation des filles issu du Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE). Ces mesures ont eu un impact positif sur le taux de scolarisation des filles qui est passé de 29,6% en 2000 à 44% en 2006.

Dans le domaine de la santé : malgré les difficultés économiques que connaît le pays, les autorités nigériennes ont déployé des efforts considérables pour améliorer la qualité et l'accès aux services de santé. A titre illustratif, on peut noter la construction de 2000 cases de santé et la formation de 2.000 agents de santé communautaire entre 2002 et 2006. Il convient aussi de signaler la relance du Programme Elargi de Vaccination (PEV) et du programme de lutte contre le paludisme. Un programme de santé de la reproduction est mis en œuvre et des activités de prévention des IST/VIH/SIDA sont menées.

Dans le Plan de Développement Sanitaire, récemment adopté, qui couvre la période 2005 – 2010, la santé de la femme et de l'enfant constitue la pierre angulaire de la politique nationale en matière de santé au Niger.

Aussi, le Gouvernement a décidé récemment de la gratuité du dépistage des cancers de sein et de l'utérus et celle des soins relatifs à l'accouchement par césarienne et à l'extraction du fibrome.

Toutes ces actions ont été couronnées par l'adoption en juin 2006 de la loi sur la Santé de la Reproduction.

En matière de lutte contre les violences à l'égard des femmes : le Niger a procédé en 2003 à la réforme de son code pénal et de son code de

procédure pénal. C'est ainsi que des infractions relatives aux crimes et délit d'esclavage, aux mutilations génitales féminines et au harcèlement sexuel ont été qualifiées et punies par la loi. Par ailleurs, des infractions déjà existantes comme le viol ont fait l'objet de nouvelles rédactions pour renforcer davantage leur pénalisation.

En outre, mon pays a, le 18 mars 2004, ratifié sans réserve le protocole facultatif a le CEDEF.

En matière de promotion du genre : La promotion du genre occupe une place prépondérante dans nos plans et programmes de développement et elle constitue une des thématiques transversales de la stratégie de réduction de la pauvreté.

L'approche genre est assurément une donne avec laquelle il faut compter car aujourd'hui aucun pays ne peut prétendre se développer sans prendre en compte la question Genre. C'est une pierre angulaire pour la mobilisation effective de l'humanité en vue d'un développement durable, favorable à une croissance économique et sociale accélérée.

C'est aussi une condition de justice sociale, le seul moyen de bâtir une société viable, juste et développée. Elle permet d'éradiquer les inégalités dont les femmes sont victimes en leur garantissant un épanouissement certain tout en les valorisant à travers l'amélioration de leur bien être social.

Ainsi, d'importants efforts ont été faits pour que les schémas et modèles de comportement socio-culturel de l'homme et de la femme, fondés sur l'idée d'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe soient modifiés afin de parvenir à l'élimination de stéréotypes sexistes.

Toutes ces préoccupations ci-dessus énumérées sont prises en compte dans la Politique nationale Genre en cours de finalisation. Cette dernière comporte les axes stratégiques visant la réduction des inégalités et iniquités dans tous les domaines à travers notamment :

- la Systématisation de la prise en compte de l'approche genre et à tous les niveaux : social, culturel, économique, politique, juridique et institutionnel ;
- la Réforme du cadre juridique et judiciaire ;
- la Valorisation des potentialités des femmes et des hommes pour un développement durable.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais enfin vous présenter les membres de ma délégation à cette importante session du comité. Cette délégation, comme vous pouvez le constater, illustre à travers sa composition, l'importance qu'attache le gouvernement nigérien aux présentes assises. Elle est composée de :

- Moi-même Madame Ousmane Zeïnabou Moulaye Ministre de la Promotion de la femme et de la Protection de l'Enfant, Chef de la délégation ;
- Mme Mariama Mathieu, député National ;
- Monsieur Abani Ibrahim Aboubacar, Représentant permanent du Niger auprès des Nations Unies ;
- Mme Habsou Ali, Conseillère en genre de la Présidence de la République ;
- Mme Barré Haoua, Secrétaire Générale – Cabinet du Premier Ministre ;
- Mme Sidikou Fatima, Secrétariat Permanent de la Stratégie de la Réduction de la Pauvreté
- Dr Moussa Fatima, Secrétaire Générale - Ministère de la Santé Publique ;
- Mr Mahamane Ousmane, Secrétaire Général - Ministère de la Fonction Publique ;
- Mme Maïguizo Rakiatou, Secrétaire Générale - Ministère de l'Education Nationale ;
- Mr Adama Harouna, Procureur Général près la Cour d'Appel de Niamey, représentant du Ministère de la Justice ;
- Madame Abdourhaman Amina Moussa – Directrice de la Promotion de la Femme ;
- Madame Sandi Abdou Sahadi – Directrice des Nations Unies et des Organisations Internationales au Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration africaine ;
- Mme Borika Albadia, Directrice des archives, de l'information et des relations avec le public ;
- Mr Boubacar Boureima, Conseiller auprès de la Mission Permanente du Niger auprès des Nations Unies ;
- Mr Abdou Adamou, Conseiller auprès de la Mission Permanente du Niger auprès des Nations Unies ;
- Mme Aïcha Louché, Conseillère auprès de la Mission Permanente du Niger auprès des Nations Unies ;

- Mme Kako Fatima, CNDHLF.

En marge de la délégation gouvernementale, des ONG et associations du Niger, sont présentes dans cette salle, en qualité d'observateurs.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, à la fin, renouveler les engagements du gouvernement nigérien à poursuivre les efforts dans la promotion et l'amélioration de la situation de la femme. Ces efforts, nous entendons les continuer avec encore plus de ferveur parce que nous sommes convaincus qu'ils constituent des investissements sûrs, en ce qu'ils permettront à notre pays de progresser avec encore plus de succès vers la réalisation du développement socioéconomique et de lutter plus efficacement contre la pauvreté. Nous sommes particulièrement reconnaissants de pouvoir compter sur cet appui de tous les instants apporté à nos initiatives par nos partenaires (PNUD, UNICEF, FNUAP, ACDI), auxquels s'ajoutent bien d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux.

A ceux-ci, je voudrais une fois de plus, renouveler les remerciements du gouvernement nigérien pour leurs actions en faveur du Niger et leur dire que les succès du Niger sont aussi les leurs.

Nous restons convaincus que l'amélioration de la condition de la femme mérite le plus grand engagement de tous et c'est pourquoi le gouvernement du Niger est disposé à travailler étroitement avec les membres du comité pour parvenir à des avancées encore plus grandes dans ce domaine.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre aimable attention.